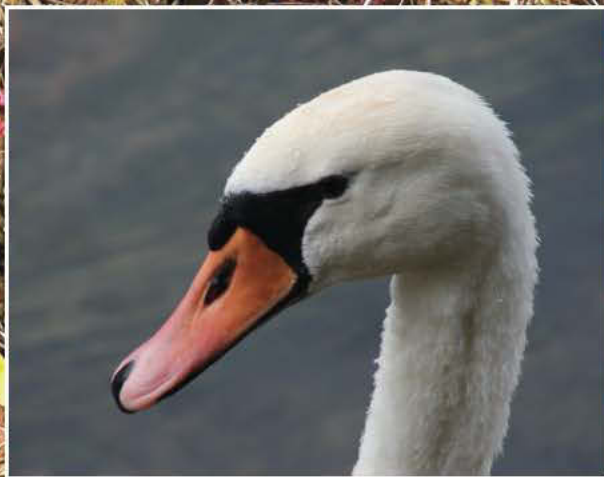


# Saussay

BULLETIN MUNICIPAL - N° 28 - JANVIER 2017



## Entreprise GOURDES SARL

Au service de l'habitation depuis 1983

11, rue de Sorel - 28260 Saussay  
Tél. 02 37 41 92 00

Maçonnerie générale  
Restauration - Rénovation  
Aménagement intérieur & extérieur

email : [entreprisegourdes@orange.fr](mailto:entreprisegourdes@orange.fr)

## MENUISERIE EURL FORTIER Gilbert

Agencement Décoration / Rénovation  
Bâtiment / Cuisine rustique et moderne  
Déposant Sogal  
Escalier et portail / Fenêtre PVC - Bois - Alu  
Appentis / Charpente bois

30, rue des Has  
28260 SAUSSAY  
Tél. 02 37 41 95 80  
Port. 06 81 20 34 90  
email : [gilbert.fortier28@orange.fr](mailto:gilbert.fortier28@orange.fr)

## So Dis Co

COLORANTS POUR THERMOPLASTIQUES

Etude de tous coloris  
du contretypage à la fabrication  
en mélange Maître et colorants poudres  
sur tous supports (PS. ABS. PP. PE. PA. PC. PBT. Etc)

20, rue d'Anet - 28260 SAUSSAY - Tél. 02 37 62 21 84

## ELECTROMAT

Yannick CHARLEMAGNE - 06 08 93 42 64

Terrassement - Viabilisation  
Location d'engins  
Location de bennes  
Démolition - Récupération

ZA La Ferme de l'Isle - Route de Sorel 28260 SAUSSAY  
Tél : 02 37 41 71 86 - Fax : 02 37 41 79 86

[www.electromat.fr](http://www.electromat.fr)

## market

Route d'Anet  
28260 SAUSSAY  
Tél. 02 37 62 85 60

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi  
de 9h à 19h30

Vendredi de 9h à 20h

et le dimanche  
de 9h à 12h30



Location  
véhicule



drive



Tirage photos



Station



Billetterie  
spectacle



## AUTOCGAZ'

PIÈCES DÉTACHÉES D'OCCASION

Automobile & Utilitaire - Vente Véhicules Occasion - Pneus  
Enlèvement d'Epaves - Dépannage - Remorquage

Z.A. Ferme de l'Isle - 28260 SAUSSAY - [autocgaz28@orange.fr](mailto:autocgaz28@orange.fr)

02 37 41 89 09 - 06 71 04 01 53

[www.autocgaz-28.fr](http://www.autocgaz-28.fr)

## S.A.R.L. STRATER

TRAVAUX PUBLIC  
TRANSPORT

LOCATION DE VÉHICULES  
+ de 3T500

Tél. 02 37 65 97 49  
Fax 02 37 41 79 86  
Port. 06 08 93 42 64

[y.charlemagne@strater.fr](mailto:y.charlemagne@strater.fr)

Z.A. La Ferme de l'Isle  
28260 SAUSSAY

## SOMMAIRE

▲ Editorial	3
Restaurant scolaire	4-5
Bibliothèque	6
Accueil de loisirs	6
Réunions du conseil municipal	7
Budget	8 à 11
Participation citoyenne	12-13
Compteur Linky	13
Travaux	14
Bien vivre ensemble	15
▲ Club de l'amitié	16-17
Comité des fêtes	18-19
Amicale sportive	20
Les anciens combattants	20
Repas des aînés	20
Transports	21
Activités de loisirs	22-23
▲ Le frelon asiatique	24-25
Terroir : le cidre	26-27
Exposition d'Art	28
▲ Plan de Saussay	29
Etat civil	30
Adresses utiles	31
Coordonnées des administrations	32

Bulletin municipal n° 28 - Janvier 2017

Rédaction - Diffusion - Publicité

### Mairie de Saussay

Directeur de la rédaction

GOURDES Patrick

Commission de rédaction :

LE BRAS Yvonne, BESSON Annie

DEBRAY Annick, FAUCHEUR Laurent

MARSAUD David

Mise en page - Impression

Christine Coudrier

26, rue du Puits - 27730 Bueil

Tél. 09 64 259 259



## Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, Chers Habitants,

Depuis 2015, notre pays est en état d'urgence. Les communes ont mis en place certaines mesures de sécurité dans les différents locaux municipaux.

Dans notre propre localité, nous avons mis en œuvre le dispositif "participation citoyenne", une prévention contre la délinquance et les cambriolages. Le Conseil municipal et moi-même remercions les volontaires qui se sont portés référents, auprès de la Gendarmerie, sur l'ensemble de notre village.

Malgré une nouvelle diminution des dotations de la part de l'Etat, notamment la Dotation Globale Forfaitaire (DGF), nous avons effectué divers travaux sur l'année passée :

- l'aménagement de sécurité rue du Centre et rue d'Anet (de l'impasse du Lavoir à l'impasse de la Passerelle),
- la continuité du réseau d'eaux pluviales rue du Centre, rue d'Anet et rue des Has,
- le renforcement du réseau d'eau potable rue du Centre, rue d'Anet et rue des Has,
- le changement d'une partie des lampes à vapeur de mercure des foyers d'éclairage public,
- le démoussage de la toiture de l'école,

L'année 2016 se termine avec ces importants travaux dont certains ont pris du retard et s'achèveront sur l'année 2017. Néanmoins, il nous reste de nombreux projets à réaliser.

Pour cette nouvelle année qui se présente, l'ensemble de la municipalité et moi-même resterons plus que jamais à vos côtés pour assurer la bonne marche du village, être à votre écoute et vous satisfaire au mieux.

Je conclus en remerciant tous les annonceurs, la commission de rédaction et vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2017.

Patrick GOURDES

# Restaurant scolaire

L'effectif de notre restaurant scolaire est de 90 enfants en moyenne répartis entre la primaire CE2 CM1 CM2 de 60 enfants et des PS et MS en maternelle de 30 enfants. Le personnel encadrant est composé de 6 personnes.

Cette année seront proposés plusieurs repas à thème sans oublier l'incontournable "Semaine du goût". Seront également mis en avant les fruits et crudités locaux, les produits bio ainsi que les produits "filiales", marque "origine". Au cours du dernier trimestre de l'année 2015/2016, Yvelines Restauration avait organisé un concours autour du thème "les crudités" les enfants ont donc été sollicités pour proposer une recette à base de crudités. Plusieurs d'entre eux ont participé mais une seule recette devait être choisie pour notre cantine qui malheureusement ne remporta pas le concours. Félicitations à tous (recette retenue ci-contre).

Le jeu concours de cette année sera sur le thème du développement durable, différentes actions seront mises en place. Notre première action sera avant tout de limiter le gaspillage alimentaire ce dont nous nous appliquons à mettre en avant déjà chaque jour. Aussi, une association "pain contre la faim" collecte le pain non mangé. Il est ensuite transformé et commercialisé pour la nourriture animale. Nous invitons donc les enfants à nous ramener s'ils le souhaitent le pain non consommé également à la maison. Nous allons mettre en place aussi un compost qui servira à produire du terreau pour les plantations.

Concernant la discipline, le permis à point est toujours un bon moyen de dissuasion ainsi que la transmission avec les enseignantes. La mairie est votre correspondant direct mais vous pouvez également me joindre à la cantine.

Mme Mireille PERCHERON

▲ Pour tous renseignements de 10h à 16h  
02 37 41 99 26





## LA FRAICHEUR DU PRINTEMPS

Pour 2 personnes :

- 2 belles tomates
- 1 concombre
- 1 petite boule de betterave
- 2 petites boules de mozzarella
- 4 petites olives vertes
- Feuilles de menthe, basilic, branches de ciboulette, huile d'olive, sel et poivre.

### PRÉPARATION DE LA RECETTE

- Couper les tomates en 4 puis les tailler en petits dés
- Peler le concombre, retirer les pépins et le tailler en petits dés
- Peler la betterave puis la râper
- Tailler les boules de mozzarella en petits dés
- Couper les olives en 4 en pensant à les dénoyauter.

Mélanger le tout en ajoutant le basilic, la ciboulette et une feuille de menthe finement ciselés, le sel et le poivre, avec une belle petite cuillère d'huile d'olive.

Répartir cette préparation dans 2 ramequins, au frais pendant une heure minimum.

Démouler au moment de servir.

Pour la décoration, vous pouvez rajouter une belle feuille de menthe et de la ciboulette.

Recette de l'enfant  
Cassya MILLION-FREBAULT

## PROGRAMME DES ANIMATIONS FRUITS CRUDITÉS 2016/2017

### 1/ L'origine de nos fruits et crudités identifiés sur les menus :

Du champ à l'assiette, nos fournisseurs sélectionnent les terroirs, les méthodes culturales, les produits, allant parfois jusqu'aux semences.

Pour vous offrir le meilleur des saveurs et répondre à vos besoins, nous avons mis en œuvre avec nos partenaires des **critères de qualité et de traçabilité rigoureux**. Les différentes marques ou filières seront identifiées sur les menus.

**Produits « filières »**  
Marque « **ORIGINE** »



**Produits « locaux \* »**  
Marque « **JARDINS DE PAYS** »



**Produits « Bio »**



\* Produits dans un périmètre de 200 km autour de notre unité de production (Rambouillet)

### 2/ Nos engagements de produits de proximité

Concombres	70 à 80% des services de mi-avril à mi-octobre
Tomates	10% des services de juillet à septembre
Chou Blanc et Chou rouge	70 à 80% des services d'octobre à mi-avril
Pommes et Poires	80% des services entre octobre et mars



# Bibliothèque

Chères lectrices, chers lecteurs,  
Futures lectrices, futurs lecteurs,

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 15h30, le samedi de 10h à 11h30 (fermée pendant les vacances scolaires).

L'inscription est gratuite pour tous (adultes et enfants).

Une subvention annuelle accordée par le conseil municipal permet l'achat de livres neufs.

Le choix mis à votre disposition s'enrichit grâce aux dons de particuliers. Nous remercions chaleureusement ces généreux donateurs. Nous encourageons cette démarche et acceptons des livres en bon état, pas trop anciens pour rester attractif (romans, romans policiers, albums pour petits, livres pour enfants, bandes dessinées).

Un partenariat avec la bibliothèque d'Oulins permet de répondre à vos demandes spécifiques.

Petits et grands n'hésitez pas à venir à la bibliothèque, nous sommes à votre écoute pour vous guider.

Venez découvrir ce lieu de culture, de partage, de rencontre au cœur du village de Saussay.

Au cours de l'année 2016, Danièle se rapproche du bord de mer, Yvelise rejoint notre petite équipe de bénévoles. Bienvenue et merci à Yvelise.

Pour 2017, les bénévoles vous délivrent ce message « Tout abus de lecture est permis ».

*Les bénévoles Yvelise, Odette, Haidee et Annie*



*Yvelise, Odette, Annie, Haidee*



*Odette, Haidee, Annie, Yvelise*

## L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est un service proposé par l'Agglo du Pays de Dreux, il regroupe les services de périscolaire, accueil des mercredis, des vacances et les TAP (temps récréatifs).

**Vous pouvez retrouver ces services sur le site : [www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr) à l'onglet : enfance, jeunesse, famille et sport.**

L'accueil de loisirs d'Anet, Sorel-Moussel et Saussay est dirigé par Bézard Audrey et Roger Virginie, **vous pouvez les joindre au 06 30 13 90 39 ou par mail : [alsh.anet@dreux-agglomeration.fr](mailto:alsh.anet@dreux-agglomeration.fr).**

Le périscolaire de Saussay se situe dans les locaux de l'école à côté de la cantine. Les enfants sont accueillis de 7h à 8h35 puis de 16h30 à 19h par Marie-Christine Hofmann et Justine Spilers. Les TAP ont lieu les jeudis et vendredis de 15h à 16h30.

L'accueil des mercredis (de 11h30 à 19h) et des vacances (de 7h30 à 19h) se situent à Anet dans l'école Jean Goujon pour les maternels et dans le Parc St Cyr à côté de l'église pour les groupes des primaires.

Cette année, nous accueillons en moyenne 12 enfants le matin et 25 le soir. En TAP, nous avons en moyenne 25 enfants de maternels et 35 de primaires.

Un accompagnement et suivi individuel a été mis en place pour les petits qui fréquentent la structure pour la première fois, pendant que les plus grands se familiarisent avec les coins permanents et les jeux de cohésion.

**LES OBJECTIFS POURSUIVIS SONT :**

- favoriser l'épanouissement des enfants,
- rendre les enfants acteurs de leur journée,
- veiller au bien-être physique, moral et affectif de chacun.

Le projet de structure reprend donc cette déclinaison à travers le thème "la découverte des animaux : Anim'OOooh". Entre chaque vacances scolaires, les enfants pourront découvrir différentes espèces d'animaux, leur façon de vivre à travers diverses activités qui leur seront proposées par les animatrices.

# Réunion du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni 5 fois au cours de l'année.

**Tous les comptes rendus sont sur le site internet [www.saussay.fr](http://www.saussay.fr) rubrique Mairie, onglet comptes rendus.**

## SÉANCE DU 2 FÉVRIER

Demandes de subventions au FDAIC (Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement des Communes) pour des travaux de voiries :

- création de bordures rue des Sablons et protection de la Croix Job,
- travaux de création du réseau d'eaux pluviales rue des Has,
- travaux à l'école : réfection de la toiture et sécurisation de l'accès à l'école.

Demande de réserve parlementaire pour création du réseau d'eaux pluviales rues des Has, du Centre et d'Anet.

Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le renforcement du réseau d'eau potable rues du Centre, d'Anet et des Has, entre l'impasse du Lavoir et l'impasse de la Passerelle.

Vote des indemnités de fonction du maire suite à la loi du 31 mars 2015.

Demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes pour l'achat de barnums.

Mise en place du dispositif "Participation citoyenne".

## SÉANCE DU 5 AVRIL

Suppression du CCAS et de son budget (village de moins de 1500 habitants).

### COMPTABILITÉ

- approbation des 4 comptes de gestion 2015 (comptabilité du receveur municipal),
- approbation des 4 comptes administratifs 2015,
- Vote des taux des taxes 2016,
- Vote des 3 budgets primitifs 2016.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le renforcement du réseau d'eau potable rues du Centre, d'Anet et des Has, entre l'impasse du Lavoir et l'impasse de la Passerelle.

## SÉANCE DU 16 JUIN

### COMPTABILITÉ

- fixation des tarifs 2016/2017 de la cantine scolaire,
- prise en charge concernant le transport scolaire pour les élèves scolarisés à l'école maternelle/primaire, collège et lycée,
- réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 230.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de réseaux d'eaux pluviales et création d'un bassin,

- réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 52.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

### URBANISME

Mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Technique Départementale pour les travaux de réfection de bordures rue des Sablons et la protection de la Croix Job.

## SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

### SCOLAIRE

Point sur la rentrée scolaire : école, cantine, garderie.

Fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires : convention de reversement par la commune à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

### VOIRIE

Demande du Conseil départemental : déclassement des routes départementales en voirie communale.

Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux d'aménagement de la rue du Centre et rue d'Anet entre le Conseil départemental et la commune.

Point sur les travaux en cours.

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE

Démission d'un conseiller M. CORDEAUX, remplacement par Mme DEQUERCADEC, élection du délégué au SIRP et modification des commissions communales.

### COMPTABILITÉ

Révision des tarifs communaux au 01/01/2017.

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation 2016.

Point sur les travaux en cours.

### SÉCURITÉ

Dispositif "Participation Citoyenne", demande de subvention pour l'achat de panneaux et caméras de vidéo-protection.

Point sur les travaux en cours.

## CENTRE AUTO SÉCURITÉ



## CONTRÔLE TECHNIQUE AUTO

Auto sécurité  
50, rue d'Anet  
28260 Saussay  
02 37 62 22 00

Auto sécurité  
32, rue Jules Cayaux  
27220 St-André-de-l'Eure  
02 32 32 44 69

Contrôle Technique Auto  
19, route d'Ivry  
27750 La Couture-Boussey  
02 32 26 29 55

# Le budget municipal

## UN BUDGET PRAGMATIQUE ET RESPONSABLE

Gérer une commune est un exercice qui relève du juste équilibre entre ambition municipale et recettes communales (impositions) d'une part et du juste équilibre entre dépenses de fonctionnement (le quotidien) et dépenses d'investissement (les grands travaux) d'autre part. Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a enregistré des résultats positifs qui lui permettent de maîtriser ses dépenses quotidiennes tout en maintenant les travaux d'investissements nécessaires à son développement.

De 2014 à 2016, les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti ont augmenté de 2 % par an.

### Taux d'imposition communaux

Taux d'imposition communaux			
	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	7,67	7,82	7,98
Taxe foncière (bâti)	16,16	16,48	16,81
Taxe foncière (Non bâti)	24,96	25,46	25,97

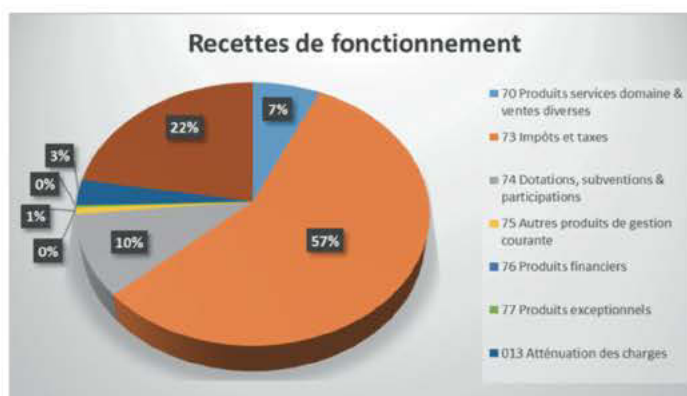
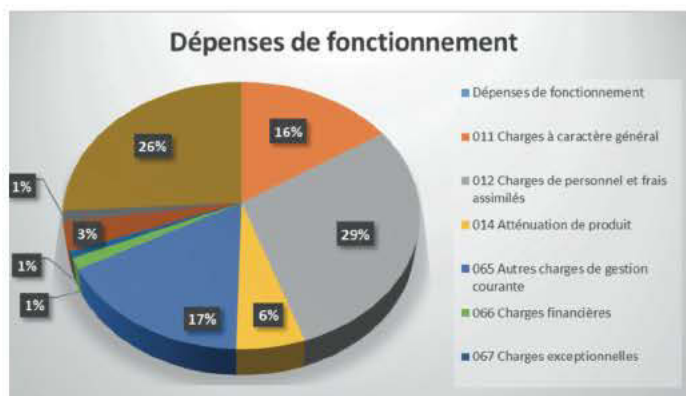


## UN ŒIL SUR LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	152 200,00 €	70 Produits services domaine & ventes diverses	65 400,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	280 100,00 €	73 Impôts et taxes	545 890,00 €
014 Atténuation de produit	54 719,00 €	74 Dotations, subventions & participations	98 226,00 €
065 Autres charges de gestion courante	160 304,00 €	75 Autres produits de gestion courante	7 400,00 €
066 Charges financières	13 396,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
067 Charges exceptionnelles	7 900,00 €	77 Produits exceptionnels	3 100,00 €
042 Dotations aux amortissements	33 333,00 €	013 Atténuation des charges	30 200,00 €
022 Dépenses imprévues	14 013,00 €	002 Excédent antérieur reporté	215 749,00 €
023 Virement à la section d'investissement	250 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>965 965,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>965 965,00 €</b>

### Répartition



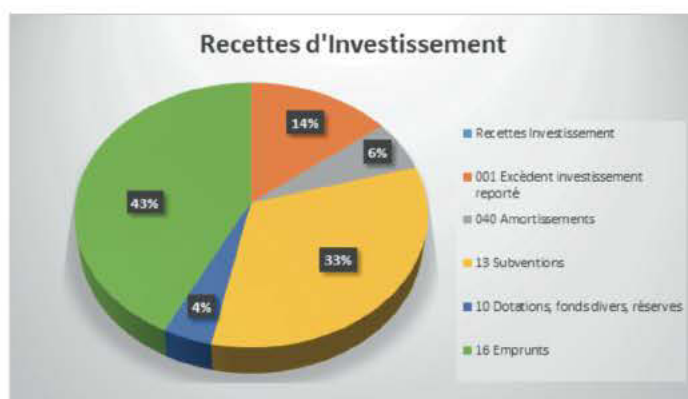
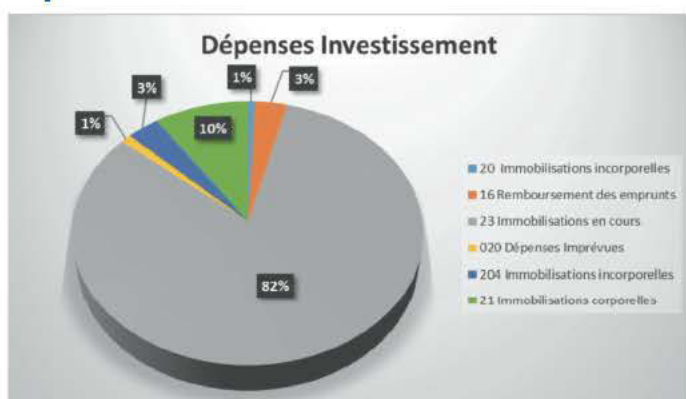


## UN ŒIL SUR L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement concerne essentiellement les grands projets, l'amélioration des équipements et le remboursement de la dette. Les recettes proviennent principalement des emprunts, de subventions spécifiques de l'État et de l'autofinancement.

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
20 Immobilisations incorporelles	5 600,00 €	001 Excédent investissement reporté	77 727,00 €
16 Remboursement des emprunts	25 583,00 €	040 Amortissements	33 333,00 €
23 Immobilisations en cours	649 421,00 €	13 Subventions	176 745,00 €
020 Dépenses Imprévues	8 445,00 €	10 Dotations, fonds divers, réserves	22 332,00 €
204 Immobilisations incorporelles	25 590,00 €	16 Emprunts	230 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	75 498,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
<b>Total</b>	<b>790 137,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>790 137,00 €</b>

### Répartition



## ZOOM SUR LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

### Les principales opérations d'investissement

Travaux enfouissement des réseaux (rues du Pont St Jean et des Terres Noires), montant correspond au solde, payé en 2016	25 590,00 €
Réfection de la toiture et sécurisation de l'accès à l'école	15 457,00 €
Construction d'un nouveau Columbarium	14 400,00 €
Travaux de Voirie rue des Sablons	10 228,00 €
Travaux Aménagement de sécurité rue du Centre → rue d'Anet	221 067,00 €
Construction réseaux assainissement et bassin rue du Centre → rue des Has	414 886,00 €



**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS  
AMÉNAGEMENT URBAINS  
VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS**

Agence de Nogent le Roi - Ferme de l'Isle  
28260 SAUSSAY - 02 37 51 40 11

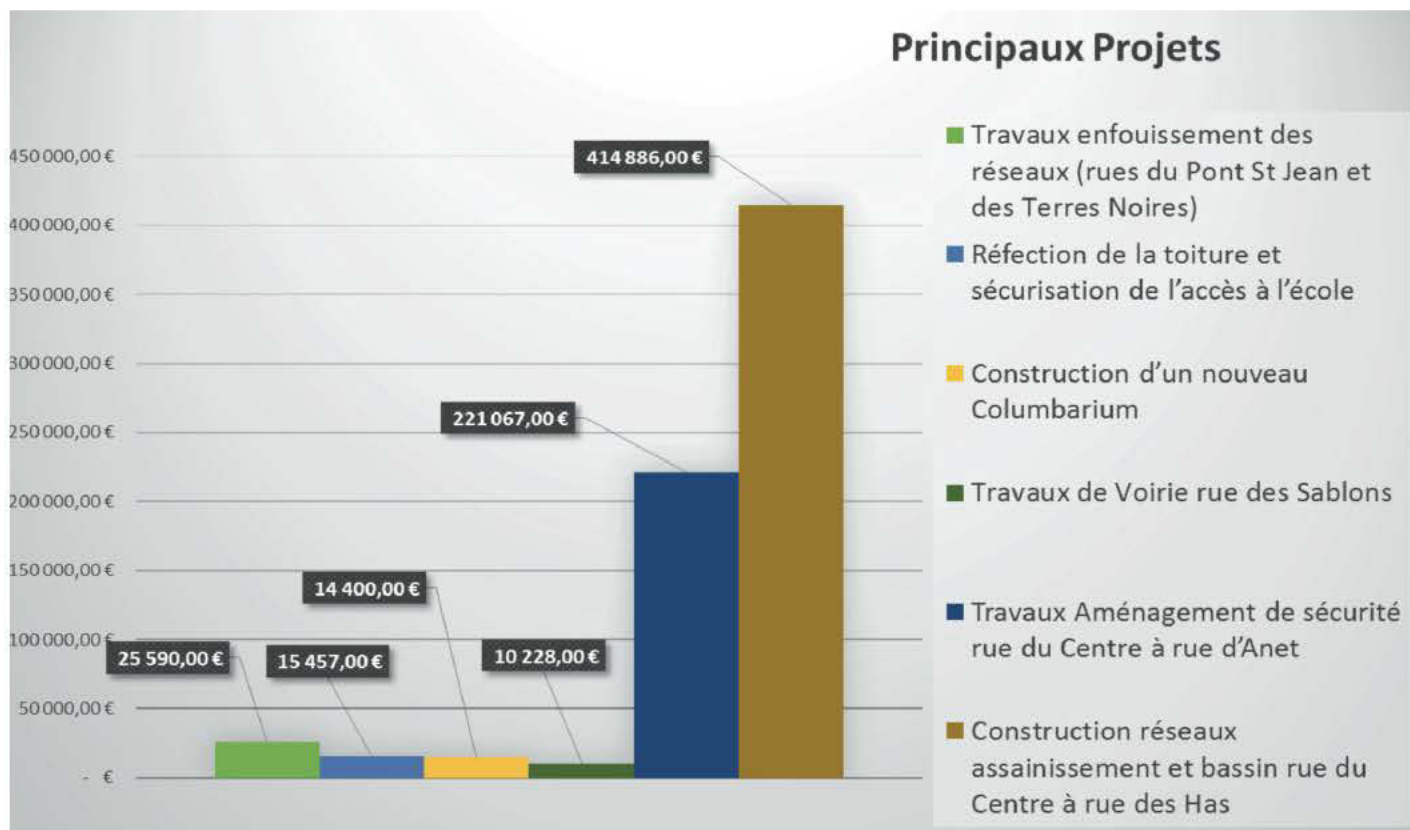


**Saussay Miroiterie Vitrierie**

Remplacement bris de glace - Velux - Double vitrage  
Pose vitrage - Survitrage - Double vitrage  
Miroir - Vitrine - Verre insert cheminée

19, route d'Anet  
28260 Saussay **02 37 41 61 47**

## Répartition



## COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL

### Définitions

Le budget municipal est l'acte fondamental de la gestion communale. Il comprend la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice et à la collectivité considérés. En effet, en dehors du budget municipal, aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut se réaliser.

Le budget municipal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- C'est un acte de prévision : il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à engager sur l'année civile en distinguant les sections d'investissement et de fonctionnement.

- C'est aussi un acte d'autorisation : c'est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses et percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

### Le budget primitif

#### L'ÉLABORATION :

Les élus et les services municipaux élaborent ensemble ce budget, en s'efforçant de contrôler les dépenses et les recettes pour aboutir à l'équilibre.

Cet exercice fait la synthèse des choix des élus et d'autres éléments non maîtrisables, tels que les dotations de l'État, les subventions à projet, l'évolution de certaines dépenses (personnel, entretien du patrimoine, charges liées aux

### Le Saussay - Bar

Bar - Loto

Jeux de grattage

Terrasse extérieure



Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h  
Le samedi de 8h à 20h - Fermé le dimanche

Centre commercial - Route d'Anet  
28260 SAUSSAY - 02 37 41 40 93



**SAS YFL**

ZA LA FERME DE L'ISLE  
28260 SAUSSAY

MR CHARLEMAGNE YANNICK 02 37 41 71 86  
LOCATION DE MATÉRIELS 02 37 41 79 86

y.charlemagne@sasyfl.fr

**VÉHICULES LÉGERS ET POIDS LOURDS**

écoles, intérêt de la dette). Toutes les communes doivent voter leur budget avant le 15 avril.

## COMPOSITION DU BUDGET :

Il comprend la section de fonctionnement, dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants et la section d'investissement qui assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie. Chaque section doit être présentée en équilibre. L'épargne, toujours dégagée sur le budget de fonctionnement est transférée au crédit du budget investissement.

## LES RECETTES DE LA COMMUNE

Elles ont quatre origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'État, les emprunts, les revenus divers. Les impôts locaux ne financent pas que la commune, mais aussi le Département, la Région et l'Intercommunalité. Ils sont constitués :

- De la taxe d'habitation qui est due par tout locataire ou propriétaire demeurant au 1er janvier de l'année dans un local d'habitation.
- De la taxe foncière sur le bâti payée par les propriétaires de bâtiments (maisons, appartements, usines, commerces...).
- De la taxe foncière sur le non bâti payée par les propriétaires de terrains qui ne comportent pas de construction.

Ces recettes sont pour partie déterminées par le Conseil Municipal qui fixe annuellement les taux d'imposition sur une assiette imposable déterminée par l'administration fiscale. L'État reverse à chaque commune une somme d'argent évaluée en fonction de différents critères dont celui de la population. L'aide principale s'appelle Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les emprunts complètent les impôts locaux et les aides de l'État. Les emprunts ne peuvent financer que des investissements importants. Les revenus divers proviennent de la facturation de certains services municipaux.

## LES DÉPENSES DE LA COMMUNE

Elles sont de trois ordres, les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, et les remboursements d'emprunts

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement :

- Les salaires et charges sociales du personnel employé dans les différents services.

- L'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments publics (nettoyage, chauffage)
- L'achat de fournitures diverses, les charges liées à l'action sociale et à l'enseignement
- Les subventions versées aux associations

Les dépenses d'investissement permettent :

- Les achats de terrains et de bâtiments
- La construction d'équipements
- L'achat de gros matériel

Le remboursement des emprunts comprend :

- Le capital à rembourser comptabilisé dans la section d'investissement
- Les intérêts comptabilisés dans la section de fonctionnement

## LA LECTURE DU BUDGET

Ce n'est certes pas un exercice facile pour qui n'a pas de bases de comptabilité. La comptabilité par nature s'organise selon l'architecture suivante : comptes de capitaux, d'immobilisations, de trésorerie, comptes d'engagement hors bilan. Le budget est voté par nature suivi d'une codification fonctionnelle, le vote se fait au niveau des chapitres budgétaires.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET

Dans la comptabilité publique, le principe de base est la séparation de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur est celui qui décide de l'opportunité des dépenses et prescrit l'exécution des dépenses et des recettes, c'est le maire pour la commune. Le comptable du Trésor Public contrôle et exécute les opérations, c'est un agent de l'État. Il est le seul à opérer sur les fonds publics. Le budget est également soumis comme toutes les délibérations de conseil municipal au contrôle de légalité de la préfecture de Chartres, qui partage avec la chambre régionale des comptes le contrôle budgétaire de la commune.

## Le compte administratif et le compte de gestion

Il est en effet le relevé de toutes les dépenses et toutes les recettes réalisées durant l'année écoulée. Il est établi par le maire. La comptabilité publique suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur principal. Le compte de gestion est établi par le receveur principal. Il doit être en tous points identiques au compte administratif. Ces deux documents sont votés par le conseil municipal au cours de la même séance.

**NOUVEAU DANS LA RÉGION**

**LINGERIE  
VÊTEMENTS  
CHAUSSURES  
COSMÉTIQUE  
GADGETS**

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI  
DE 11H À 19H SANS INTERRUPTION

**CLUB DE RENCONTRES**

17, ROUTE D'ANET - LES PRÉS DE L'ÎLE - 28260 SAUSSAY  
**02 37 62 27 59 - WWW.LOVE28.FR**

**TAXI DANIEL**

**DA SILVA ROLO Daniel**

Courses toutes distances  
hôpitaux, gares, aéroports...

4, rue du Château - 28410 Bû  
**06 17 34 56 50**  
taxi-danielsr@laposte.net

Communes de stationnement Saussay n°1 - Sorel Mousseil n°1

# Participation citoyenne



Signature de la convention : Major Christophe GRENET, le Maire Patrick GOURDES, M. le sous-préfet Wassim KAMEL et Capitaine Alexandre PAQUIER

## LE RÔLE DE CHACUN

### ► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

### ► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

### ► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

## À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Baisse du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et crée un sentiment d'insécurité chez les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :

**GENDARMERIE NATIONALE**  
Brigade Territoriale Autonome  
35, Rue Hubert Baraine  
28260 ANET  
Tél. : 02 37 62 59 90



## VOISINS ET SOLIDAIRES



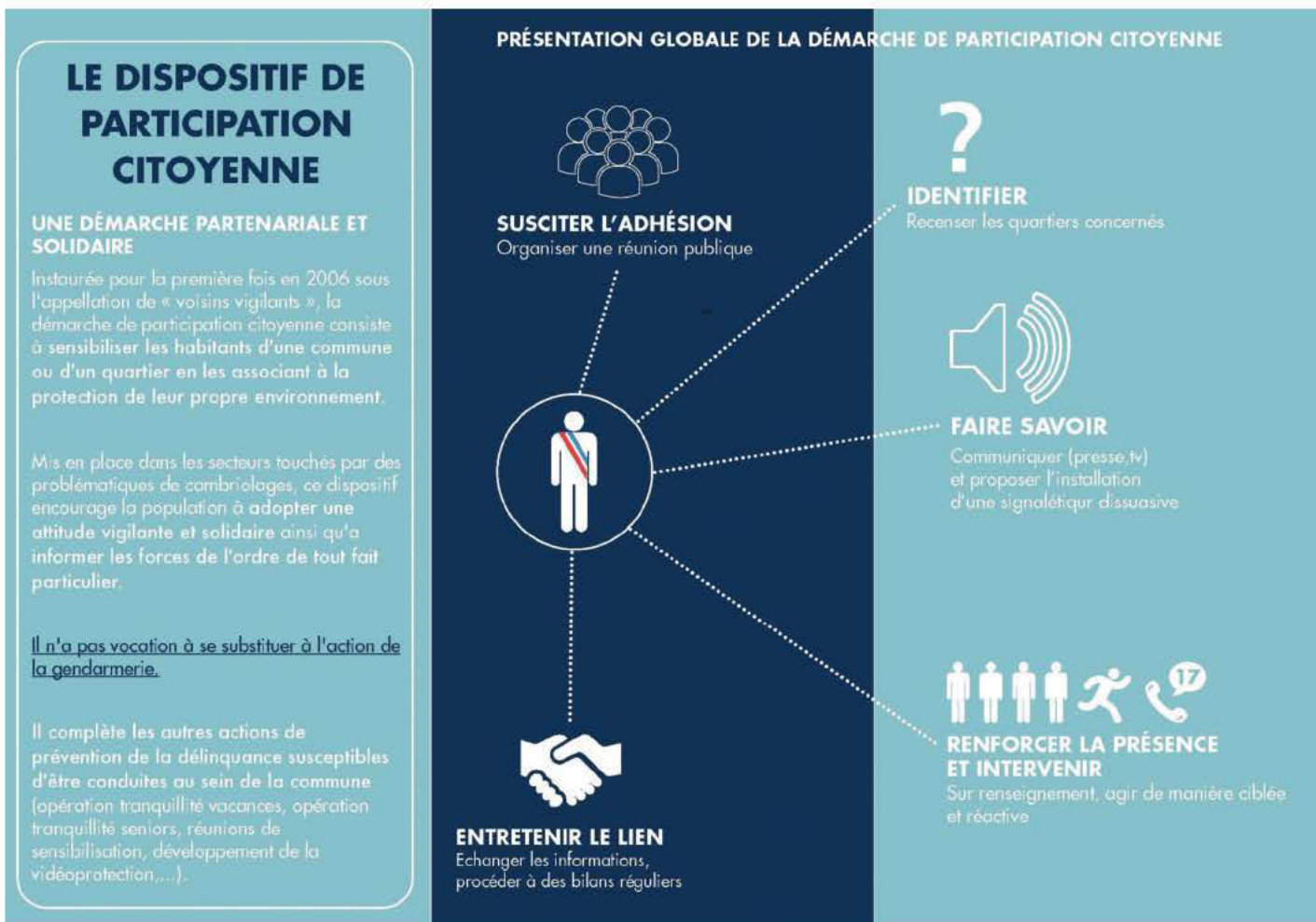
GENDARMERIE NATIONALE

*Le Major GRENET, responsable de la gendarmerie d'Anet a présenté, lors d'une réunion publique à la salle des fêtes le 14 septembre le dispositif Participation citoyenne.*

Monsieur le Maire Patrick Gourdes a signé la convention le jeudi 22 septembre avec M. Wassim KAMEL, sous-préfet de Dreux et les gendarmes de la compagnie de Dreux.

Saussay est la 11<sup>ème</sup> commune du canton d'Anet à adhérer à cette action qui a pour but d'amplifier l'action des gendarmes avec des citoyens qui constituent des capteurs d'informations et améliorent ainsi la sécurité collective.

Merci aux nombreux villageois qui se sont mobilisés et qui ont suivis la formation délivrée par la gendarmerie d'Anet.



## Le nouveau compteur Linky arrive

Vous serez prévenu par courrier de la mairie et d'Enedis. Ne répondez à aucune sollicitation, ne laissez personne entrer chez vous avant ces courriers et surtout ne payez rien ce sera gratuit.

C'est un nouveau compteur qui enregistrera vos consommations et les transmettra directement à votre fournisseur.

Des fiches techniques complètes sont sur le site internet [www.saussay.fr onglet Environnement/Linky](http://www.saussay.fr onglet Environnement/Linky)

# Travaux

## Plan d'aménagement rue du Centre et rue d'Anet

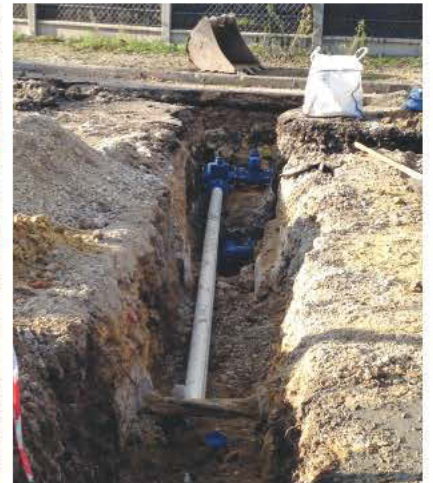
*Eau potable, eaux pluviales et  
réfection de la chaussée*



*Les fouilles*



*Passage des fourreaux*



*Raccordement eau potable*



*Au croisement  
des routes*

*Bordures faites.  
Les trottoirs et la  
chaussée ont  
étés préparés  
pour une pose de  
revêtement en  
janvier 2017*



## Eclairage public

Une directive européenne impose l'élimination des lampes à vapeur de mercure pour l'éclairage extérieur et l'éclairage intérieur.

Les lanternes équipées de sources à vapeur de mercure doivent toutes être supprimées. Lors de la commission municipale du 1<sup>er</sup> septembre 2015, un nouveau modèle de lanterne a été retenu. Il a été changé 22 foyers d'éclairage public en 2016, 23 seront changés en 2017, soit 45 foyers d'éclairage public.

# Bien vivre ensemble

*Entretenir de bonnes relations avec ses voisins, c'est user de sa liberté sans nuire à celle d'autrui. Comme chacun le sait, elle s'arrête où commence celle des autres.*

*N'oublions pas que nous sommes, nous aussi, toujours le voisin d'un autre ; Respectons nous les règles de bon voisinage ?*

## JARDINAGE, ENTRETIEN

Chaque habitant doit apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques, en nettoyant et en balayant les caniveaux devant chez lui, en enlevant les mauvaises herbes et en taillant les haies à la limite du trottoir.

De même les riverains sont tenus de déneiger le trottoir longeant leur propriété.

**ATTENTION** : faute d'entretien des trottoirs, notre responsabilité est engagée en cas d'accident devant chez nous, comme par exemple la chute d'un piéton, un piéton obligé de descendre sur la route à cause d'une haie qui dépasse...

## ELAGUER

Il est obligatoire de couper les branches des arbres qui dépassent chez le voisin au niveau de la limite séparative (article 673 du Code civil). Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il peut exiger en justice que cela soit fait même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

En revanche, si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui dépassent, il a le droit de les couper lui-même, sans autorisation, à la limite de la ligne séparative.

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, chemin, bas-côtés, fossés...)

extrait article 25.2 des droits et obligations des riverains : Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci

Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à vous : confier cette tâche à une entreprise spécialisée ou effectuer vous-même l'élagage.

Si toutefois les arbres et les haies n'étaient pas élagués et gênaient la voie publique, la municipalité se réserve le droit de procéder à cet élagage et de vous faire supporter les frais engagés. Article 25.2 des droits et obligations des riverains.

## NUISANCES

### BRUIT

Nous vous rappelons que les tontes et autres bricolages produisant des nuisances sonores sont considérés comme particulièrement désagréables.

Ils ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## FEUX DIVERS

Il est interdit de brûler les déchets verts ou autres toute l'année sous peine d'une amende forfaitaire réglementaire. Les déchetteries sont à votre disposition. Arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29 juillet 2013.

## CHIENS

Dans l'intérêt de tous, merci d'éviter les aboiements intempestifs de vos chiens, de jour comme de nuit, qui perturbent la tranquillité de votre entourage. Des textes de lois vous obligent à prendre toutes dispositions en ce sens. Un chien doit toujours être tenu en laisse sur la voie publique.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour ramasser les déjections de leurs chiens sur le domaine public. Prière de respecter les piétons.

Les chiens sont interdits dans le cimetière.

En France, la loi relative aux animaux domestiques, notamment des chiens de catégorie 1 et 2, impose une déclaration en Mairie, une assurance, des vaccinations à jour et l'usage d'une laisse et d'une muselière fermée et que la personne qui l'accompagne soit majeure. Tout dommage résultant d'un animal non tenu en laisse est à la charge de son propriétaire.

## CHATS

Les refuges et les associations sont débordés. Les chats errants causent de nombreux problèmes : nuisances sonores, bagarres, excréments, et surtout une prolifération incontrôlable. Nous appelons les habitants propriétaires de chats/chiens à faire preuve de civisme en procédant aux opérations de stérilisations/castrations pour tout animal afin de limiter leur prolifération. Une prise de conscience de chaque propriétaire permettrait de limiter la misère animale.

L'identification par tatouage ou par puce électronique est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour tous les chats de plus de 7 mois nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou préalablement à la cession d'un animal. C'est maintenant une obligation, qui vaut déjà pour les chiens depuis 1999.

Identifier votre animal, c'est augmenter vos chances de le retrouver s'il vient à disparaître. C'est le protéger et vous protéger. Un animal qui circule librement peut être capturé par la fourrière. S'il ne possède ni tatouage, ni puce électronique, il sera considéré comme un animal errant et pourra être euthanasié.

## VOL DANS LE CIMETIÈRE

De nombreux vols de fleurs sont à déplorer dans ce lieu respectable. Tous ces larcins sont inadmissibles envers nos morts que l'on doit honorer et non déposséder.

## VITESSE

Pour des questions de sécurité, il est important de respecter les limitations de vitesse dans nos villages. Protégeons nos familles, amis, voisins et restons courtois en toutes occasions.

\* Les arrêtés et règlements sont consultables en mairie.

# Club de l'Amitié

Après la pause des fêtes de fin d'année, le club a repris ses activités le jeudi 7 janvier 2016. Cette année encore j'ai eu le plaisir d'animer nos réunions du jeudi durant lesquelles nos adhérents se sont retrouvés autour des tables de jeux avec leurs partenaires pour une Belote, un Scrabble, un Rami, un Triominos ou autre Rummikub, avant de partager un goûter fort apprécié de tous, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Eclats de rire fusent souvent. Les conversations vont bon train et ces moments d'échanges sont précieux, voire réconfortants pour celles et ceux qui se trouvent isolés.

Tout m'est prétexte à apporter un "petit plus" festif à nos habituels jeudis de "jeux" en fonction du calendrier : "après-midi crêpes" pour la Chandeleur, une petite plante pour célébrer la Fête des Grands-mères, une rose pour la Fête des Mères, les "Nids de Pâques" et la "Bûche de Noël" accompagnés de vin pétillant.

Rappelons que le Club de l'Amitié de Saussay n'est pas seulement réservé aux personnes dites "du troisième âge". Il est ouvert à tous et à toutes : jeunes retraité(e)s, personnes souffrant de la solitude ou du manque de liens sociaux.

Alors, si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons à la salle des fêtes, le jeudi après-midi à partir de 14h, au rythme d'un jeudi tous les quinze jours.

L'assemblée générale de notre club s'est tenue le jeudi 14 janvier 2016 dans la salle communale de Saussay, devant un auditoire de 70 personnes que nous remercions vivement de leur présence. Le bilan financier de 2015 ayant été unanimement approuvé et le Bureau reconduit dans ses fonctions, nous avons procédé au renouvellement des adhésions, puis nous avons partagé la traditionnelle galette des Rois et le pot de l'amitié.

Il n'est pas chose aisée de mettre sur pieds des loisirs correspondant au mieux aux attentes de nos adhérents, notamment en ce qui concerne les sorties. Je fais de mon mieux mais il ne m'est pas toujours facile de trouver un programme attractif, parfois inédit, tout en restant à un prix raisonnable.

Toutefois, il m'est permis de penser que les manifestations organisées tout au long de cette année auront apporté joie et bonheur aux participants.







- Vendredi 19 février : journée récréative proposée par la société "Bioglobe" à la salle des fêtes, avec petit déjeuner, présentation d'un exposé sur la magnétothérapie, repas gratuit, loto, buvette à volonté (55 personnes).
  - Jeudi 25 février : "Choucroute" sous le thème du Carnaval. Ambiance particulièrement festive. Gaité et bonne humeur à l'ordre du jour (90 personnes).
  - Jeudi 3 mars : réunion Club et Fêtes des Grands Mères. Toutes les mamies présentes sont reparties avec un petit pot de primevères.
  - Mardi 22 mars : sortie au théâtre de Longjumeau - "Tubes d'un jour, tubes toujours". Chacun a pu retrouver ses idoles et les époques qu'elles ont marquées. Au retour, nous nous sommes retrouvés à l'Auberge du Cheval Blanc à Chérisy, où chacun a apprécié une "assiette anglaise" après avoir levé une flûte de Kir. Cette fin de journée est désormais plébiscitée par les participants (42 personnes).
  - Jeudi 24 mars : après-midi "jeux" suivie d'un goûter spécial "Nids de Pâques" accompagné de vin pétillant. (46 personnes).
  - Jeudi 28 avril : repas de printemps avec pour thème le renouveau du beau temps. Toujours beaucoup de succès (77 personnes).
  - Jeudi 26 mai : au cours du goûter, fût offert à toutes les femmes présentes un bouton de rose pour la Fête des Mères.
  - Vendredi 17 juin : sortie à la Michaudière. Visite de la Biscuiterie de Lonlay l'Abbaye le matin, délicieux repas du midi à la ferme et beau spectacle de chevaux l'après-midi (26 personnes).
  - Jeudi 30 juin : dernière réunion du Club avant les congés de juillet-août. Nous avons levé nos verres "aux vacances".
- Après deux mois de vacances, le Club a repris le jeudi 1<sup>er</sup> septembre.
- Mercredi 21 septembre : sortie à Château-Gontier. Ballade guidée très instructive en petit train au travers de la ville. Après le déjeuner, promenade de 3 heures en bateau au gré de la Mayenne. Passage de 3 écluses et commentaire très intéressant du capitaine.
  - Samedi 15 octobre : participation à la semaine bleue organisée par Anet au Dianetum. Tarif réduit pour pièce de théâtre "1 pyjama pour 6".
  - Jeudi 20 octobre : repas d'automne (88 personnes). Musique, loterie. Beaucoup d'ambiance.
  - Samedi 3 décembre : une dernière sortie pour terminer cette année en beauté... Déjeuner-spectacle au Paradis Latin à Paris. Plumes et strass pour l'émerveillement de tous (45 personnes).
  - Mardi 22 décembre : Un avant goût des fêtes de fin d'année avec "Bûches de Noël" et vin pétillant.

2017 : notre assemblée générale aura lieu le jeudi 19 janvier. Traditionnellement, elle sera suivie de la galette des Rois et nous lèverons nos verres à l'amitié et à la solidarité.

Mes projets de sorties sont actuellement à l'étude pour vous distraire au mieux. Votre présence et votre bonheur seront pour moi témoignages de reconnaissance de mes efforts et la plus belle des récompenses.

*Votre Présidente, dévouée à votre service,*

**Mme Nicole BRUEL**

**10 Rue des Acacias - 28260 SAUSSAY - Tél. 02 37 41 95 86**

## Comité des Fêtes

## LA SAISON 2016 DU COMITE DES FETES



Le **9 janvier** : la galette avec nos aînés est, comme toujours, un agréable moment de partage. Une soixantaine de personnes a répondu présentes cette année.

Le **13 février** : une belle soirée dansante et festive sous le signe de l'amour pour environ 80 convives.

Le **15 mai** : notre foire à tout annuelle s'est déroulée sereinement. Ce fût une belle journée et les visiteurs sont venus nombreux. Le soleil ne nous a pas délaissés.



Le **11 septembre** : pour cette troisième édition des Pucés Moto, le soleil était au rendez-vous.

C'était une journée animée avec au programme : une balade moto, des baptêmes moto, une exposition de voitures anciennes, des concours de "la plus belle moto", "la plus belle voiture" et l'élection de Miss Pucés Moto 2016.

Enormément de visiteurs pour cette journée, environ 400 motos réunies pour la balade.

Un grand merci à tous ces motards qui ont répondu présent.

A l'année prochaine !



Le **8 octobre** : la soirée Moules frites, un incontournable du Comité des Fêtes depuis de nombreuses années. Il y a toujours autant de monde et nous vous en remercions.

Le samedi **10 décembre** : tous les enfants de la commune sont venus voir le père Noël. Après avoir reçu chacun un cadeau, ils ont pu partager un goûter dans la salle des fêtes et finir leurs discussions avec le Monsieur en rouge.

Le **31 décembre** : la soirée dansante de la Saint Sylvestre nous permet de passer cette fin d'année ensemble et de partager un moment très sympathique avec vous tous.



## A vos agendas !!!

### LA SAISON 2017 DU COMITE DES FETES

- La galette des anciens, le **14 janvier 2017**
- Soirée dansante Saint Valentin le samedi **18 février 2017**
- Soirée dansante déguisée "Années 80" le samedi **1<sup>er</sup> avril**
- Foire à tout le **21 mai** (stade du Rouvray)
- Puces Moto (stade du Rouvray) le **10 septembre 2017**
- Soirée Moules Frites le **7 octobre 2017**
- Noël des enfants le 9 **décembre 2017**
- Soirée de la Saint Sylvestre **31 décembre**.

Nous tenons à remercier Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal de leur soutien et de leur aide, ainsi que de nous avoir accordé comme les années précédentes une précieuse subvention.

Nous les remercions également pour la subvention exceptionnelle accordée cette année et qui nous a permis d'investir dans un nouveau barnum.

➤ **Pour tous renseignements :**  
**Anne MARSAUD : 06 20 54 12 08**  
**Marie-Claude VILLERY : 06 49 37 41 50**

Cette année encore, le Comité des Fêtes lance un **APPEL AUX VOLONTAIRES**.

Il est important que notre association puisse continuer à exister afin que notre village reste vivant et dynamique.

Les manifestations que nous organisons sont toujours des moments de plaisir et d'amusement et il est important de se mobiliser pour que cela perdure.

Les membres du Comité des fêtes invitent donc toutes les personnes disponibles et motivées à nous rejoindre. Votre aide est nécessaire, l'âge importe peu, chacun sera le bienvenu.

Nous sommes à votre disposition ainsi que tous les bénévoles de l'association pour échanger.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Comité.

Les bénéfices de nos manifestations servent essentiellement à financer les jouets de Noël des enfants de la commune et l'après-midi "galette des Rois" pour nos aînés.

## Amicale sportive d'Anet

L'Amicale sportive d'Anet, c'est 159 licenciés répartis de la façon suivante : 43 licenciés en football d'animation (5 à 10 ans), 23 licenciés en pré-formation (11 à 16 ans) et 38 licenciés au-delà de 16 ans.

Mais c'est aussi depuis 2 ans une équipe futsal composée de 27 licenciés. Sans oublier 2 éducateurs fédéraux et 21 dirigeants et enfin 2 arbitres officiels. Cette année, nous avons engagé 1 équipe en 3<sup>ème</sup> division et 3 équipes

en championnat en entente avec le club voisin de La Chaussée-d'Ivry.

Nous allons réaliser cette saison sur le terrain de football de la commune de SAUSSAY environ une centaine de séances d'entraînement et une vingtaine de matchs de championnat.

La pratique du football est possible à partir de 5 ans.

Le comité directeur et tous les licenciés remercient Monsieur Gourdes Patrick et son conseil municipal, ainsi

que le Comité des fêtes de la précieuse aide apportée par ses infrastructures et ses participations à nos différentes manifestations.

Sans oublier notre 1<sup>ère</sup> brocante sur le stade de Saussay en septembre.

Bonne année 2017 à tous.

➤ **Renseignement : 06 12 70 89 41**  
**Nathalie Filippi,**  
**Présidente Am.S Anet**

## Association des Anciens Combattants et Prisonnier de Guerre

Monsieur LEFORT André nous a quitté le 13 septembre 2016. Les obsèques ont eu lieu à l'église d'Anet le 20 septembre. L'association des Anciens Combattants présente ses sincères condoléances à son épouse et à ses enfants.

Monsieur André LEFORT était président cantonal des A.P.C.G., vice-président départemental des A.C.T.G. - C.A.T.M. de l'Eure-et-Loir et ancien combattant de la guerre d'Indochine.

Une réunion aura lieu en janvier 2017 pour élire un nouveau président.

*Monsieur HOLIN Michel - Association des Anciens Combattants*

## Repas des aînés



Repas des aînés au Black Bird à Ezy-sur-Eure.

La mairie offre aux personnes de plus de 65 ans soit un colis gourmand soit un repas au restaurant.

**Mr. Bricolage**  
On peut compter sur lui.

SAS SADEF  
ZAC du Débucher - Rue des Oliviers  
28260 ANET

Téléphone 02 37 62 51 10  
Télécopie 02 37 62 21 23

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
Samedi de 9h à 19h



RENAULT

**FRINGARD Jean-Lou**

Agent Renault et Dacia



Mécanique - Carrosserie  
Peinture, pare-brise, etc.

ETS Anet Auto Technique  
ZA Route d'Oulins - 28260 ANET - FRANCE  
Tél. +33(0)2 37 41 90 51 - Fax +33(0)2 37 41 60 96  
jean-lou.fringard.dreux02@reseau.renault.fr

## SAUSSAY - DREUX / DREUX - SAUSSAY (LIGNE 28)

### RENSEIGNEMENTS

sur [www.transbeauce.fr](http://www.transbeauce.fr)

ou à la gare routière de Dreux au 02 37 65 85 00

ARRÊTS Rue des Tilleuls (SAUSSAY)  
Les marronniers (SAUSSAY)  
Rue des Has (SAUSSAY)  
Centre Commercial (SAUSSAY)

## SAUSSAY - HOUDAN / HOUDAN - SAUSSAY (LIGNE 87)

### RENSEIGNEMENTS

sur [www.transbeauce.fr](http://www.transbeauce.fr)

ou à la gare routière de Dreux au 02 37 65 85 00

ARRÊTS Centre Commercial (SAUSSAY)

## ANET OU EZY-SUR-EURE / POISSY VIA MANTES POISSY VIA MANTES / ANET OU EZY-SUR-EURE (LIGNE 88)

### RENSEIGNEMENTS

sur [www.transbeauce.fr](http://www.transbeauce.fr)

ou à la gare routière de Dreux au 02 37 65 85 00

ARRÊTS Château (ANET)  
Salle des Fêtes (EZY-SUR-EURE)

## ANET OU EZY-SUR-EURE / EVREUX EVREUX / ANET OU EZY-SUR-EURE (LIGNE 310)

### RENSEIGNEMENTS

sur [www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr)

ou à la gare routière d'Evreux au 02 32 31 51 29

ARRÊTS Château (ANET)  
Salle des Fêtes (EZY-SUR-EURE)



## SAUSSAY - BRÉVAL / BRÉVAL - SAUSSAY (LIGNE 610)

### RENSEIGNEMENTS

sur [www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr)

ARRÊTS Centre Commercial (SAUSSAY)

## TRANSPORT À LA DEMANDE

Saussay - Dreux / Dreux - Saussay (tarif 3,55€)

Saussay - Anet / Anet - Saussay (tarif 1,75€)

Les lundis, mercredis, vendredis  
sur réservation au 08 12 04 28 28.

Appeler 4 à 5 jours à l'avance.

## COVOITURAGE

Composer : [eurelien.fr/covoiturage](http://eurelien.fr/covoiturage)

Votre hypermarché :  
un monde  
de choix aux  
meilleurs prix !!!



Horaires ouverture Hypermarché Du lundi au samedi de 8h30 à 20h. Le vendredi de 8h30 à 20h30. Le dimanche de 8h30 à 12h30

**E.Leclerc** **ANET**  
ZAC LE DEBUCHER  
*Moins cher, plus près !*

Votre  
Jardinerie  
**E-Leclerc**



Horaires d'ouverture  
Du lundi au samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h  
**OUVERT TOUS LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS**  
De 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h

## SPORT

<b>■ AERO-CLUB de VERNOUILLET</b>		Tél.Fax : 02 37 46 26 49
<b>■ AIKI-TAI-DO</b> BROUE	M. CLAIR	02 37 43 15 27 06 84 34 46 33
<b>■ AIKIDO</b> BU IVRY-LA-BATAILLE	M. FILLAULT M. ORDONNAUD	06 07 90 95 68 06 58 45 78 08
<b>■ ATHLETISME</b> EZY-sur-EURE	M. GIRAULT	06 42 90 49 54
<b>■ BADMINGTON</b> ANET BU	M. GATY M. PAIN	07 61 00 55 66 06 07 38 69 26
<b>■ BOXE FRANCAISE - SAVATE</b> LA COUTURE-BOUSSEY	M. MERCIER	06 66 38 00 36
<b>■ CANOE</b> ANET	(Chemin du Roy)	06 16 89 31 25
<b>■ CHASSE</b> SAUSSAY	M. DESPORTES	02 37 41 47 99
<b>■ CHEVAUX / PONEYS</b> (équitation, dressage...) SAUSSAY	Ride for Emotion	06 07 05 68 99
SOREL-MOUSSEL	Les Vieilles Ventes Les Ecuries de la Folie	02 37 41 82 87 08 99 86 38 54
<b>■ CHEVAUX - ÂNES - PROMENADES</b> BU	Les Attelages Comtois	02 37 82 13 85
<b>■ DANSE</b> ANET	A partir de 4 ans Danse' Accords Danse contemporaine Balletomania Danse classique	06 10 18 20 67 09 50 28 32 57
<b>■ DANSE DE SALON</b> LA COUTURE-BOUSSEY	A.L.E.C. rock, valse, tango, cha-cha-cha, samba...	06 03 88 40 33
<b>■ DANSE COUNTRY</b> EZY-SUR-EURE / CROTH COUNTRY		06 72 20 89 51
<b>■ DANSE FOLKLORIQUE</b> GARENNES-SUR-EURE	Les Pierrots de la Vallée	06 17 85 05 65 06 73 59 22 80
<b>■ DANSE FOLK</b> ROUVRES	Rouv'Et Vous	09 77 75 68 99
<b>■ MODERN/JAZZ</b> EZY-SUR-EURE	A Petits Pas	02 37 64 71 72
<b>■ ESCRIME</b> BU	Escrime médiévale Les chevaliers de la dame d'Anet M. PROTIN	06 72 51 17 87
IVRY-LA-BATAILLE	Maître NASEWICZ Mme HENAUX	06 43 12 02 61 06 18 14 87 51
<b>■ FOOTBALL</b> ANET (A.S.A.)	Stade d'ANET Inscription	02 37 41 40 41 06 12 70 89 41 06 84 57 65 45
BU EZY-SUR-EURE	M. MORELON M. GUYOMARD	06 81 11 10 87 06 21 84 68 44
<b>■ FOOT A 7</b> BU	M. DEBACKER	06 64 64 97 59
<b>■ GOLF</b> LA CHAUSSEE-D'IVRY	Golf Parc	02 37 63 06 30
<b>■ GYMNASTIQUE</b> ANET	LPAP (Sylv'Anet) Gym au sol, poutre, ballon, cerceau, ruban... 2 à 4 ans / 4 à 6 ans / 7 et plus Fondation Texier Gallas	06 64 68 86 84 02 37 41 91 15
BU	GRS - Mme THIOUOT Gymnastique volontaire Mme AUFFRET	06 73 36 05 34 06 10 24 13 45

EZY-SUR-EURE	La Détente Mme RIBEIRO	06 14 60 57 51
	A Petits Pas (Adultes et Ados)	02 37 64 71 72
	Galipette (2 à 6 et 7 ans et +) Isabelle LEBEAU	06 76 31 89 68
<b>■ HANDBALL</b> EZY / SAINT ANDRE	M. CAMUS	06 82 88 42 64
<b>■ JUDO</b> ANET (Gymnase)	Judo Alliance 27 CCN Ezy, la Couture, Anet judo, jujitsu, kikido, taïso à partir de 6 ans Renseignements	06 81 42 04 75
IVRY-LA-BATAILLE	M. LEGOUX judo, jujitsu, taïso	02 37 64 62 00
<b>■ KARATE</b> ANET	Athlétique Club Laïque Anetais M. DEHON	06 82 91 90 58
BU IVRY-LA-BATAILLE	Mme PROTIN Mme CARRE	06 81 32 50 34 06 78 27 46 06
<b>■ KARATE/DOJO</b> BU	Mme PROTHIN	02 37 82 14 76
<b>■ KICK BOXING</b> BU EZY-SUR-EURE	M. PARY M. MICHEL	06 24 21 03 35 06 95 47 09 88
<b>■ KRAV-MAGA</b> BU	M. SANCHEZ	07 66 22 17 44
<b>■ MAJORETTES</b> EZY-SUR-EURE ANET BU	Mme ANGUIGNAC Evi' Danse	02 37 64 73 33 07 85 61 01 83 06 78 25 41 14
<b>■ MARCHE-RANDONNÉES</b> BU	Loisirs et rencontres en BU	02 37 82 13 74
GILLES-GUAINVILLE-LE MESNIL SIMON	Marche Nordique	06 51 19 18 14
EZY-SUR-EURE	Bon'Eure de Vivre (Découverte du patrimoine naturel) La Détente	06 71 34 48 02 06 14 60 57 51
ROUVRES	Rouv'Et Vous	09 77 75 68 99
SOREL MOUSSEL	A vos galoches	02 37 41 72 07
<b>■ PISCINES</b> VERNOUILLET PACY-SUR-EURE (27) HOUDAN (78)		02 37 62 80 75 02 32 36 11 24 01 30 46 11 05
<b>■ PÊCHE</b> (Société) La Gaule Fraternelle	M. LELIEVRE	06 27 62 46 94
<b>■ PÉTANQUE</b> ANET	Boule Joyeuse M. DESMOUSSEAUX	02 37 64 75 13 06 15 22 78 37
<b>■ PLONGÉE SOUS-MARINE</b> VERNOUILLET		06 22 88 08 21
MANTES LA JOLIE	M. MINET	06 30 80 43 35
<b>■ RUGBY</b> BU	M. HUDE	06 26 57 04 91
<b>■ SKI NAUTIQUE ET AUTRES</b> EZY-SUR-EURE	Ezy Lake	07 82 20 00 31
<b>■ SQUASH</b> CHERISY	Christophe PELLETIER	02 37 50 02 46
<b>■ TAI-CHI/QI GONG</b> EZY-SUR-EURE	M. CHANTEMESSE	06 22 97 60 99
<b>■ TAI-CHI/CHUAN KUNG FU</b> BU	Mme LESSUEUR	02 37 64 57 66

# ACTIVITÉS DE LOISIRS

## ■ TENNIS

ANET	Alta - Mme DUBREU	06 14 42 74 40
BÛ	M. ASCHENBRENNER	06 72 68 73 69
EZY-SUR-EURE	Mme MROZINSKI	02 37 64 72 05

## ■ TENNIS DE TABLE

BÛ	M. GROSSE	02 37 82 17 05
CROTH/EZY-SUR-EURE	M. VERDIER	06 25 63 40 47
GUAINVILLE		06 51 19 18 14

## ■ TIR À L'ARC

ANET	Les Archers d'Anet	02 37 41 61 55
------	--------------------	----------------

## ■ TIR SPORTIF

IVRY-LA-BATAILLE	M. LOMET	06 21 82 03 44
------------------	----------	----------------

## ■ VÉLO

ANET	Anet Vélo Club M. FAUVEAU	06 41 01 35 95
BONCOURT	Laurent ALCOUFFE Claude OUALLE	02 37 41 40 19 02 37 41 46 21
BU	M. GIRARD	02 37 82 13 74

## ■ VTT

ANET GUAINVILLE		06 51 19 18 14
-----------------	--	----------------

## ■ VOLLEY-BALL

BU	Mme BALOCHE	06 62 83 29 44
EZY-SUR-EURE	M. LEFORTIER	06 72 75 24 67
IVRY-LA-BATAILLE	M. GAUTHIER	02 32 26 98 58

## ■ YOGA

ANET, BERCHERES-SUR-VESGRE, CHERISY, EZY-SUR-EURE		
	Mme DELAISSE	06 15 17 01 68
	Nicole AGUILLON	02 37 41 97 63

## ■ ZUMBA

BÛ	Mme MAMY	06 62 46 20 38
----	----------	----------------

## LOISIRS

### ■ BATTERIE

ANET	Grain de soleil (mairie)	02 37 62 55 25
------	--------------------------	----------------

### ■ BRIDGE

ANET	Fondation Texier Gallas <a href="http://anetbridgeclub.free.fr">http://anetbridgeclub.free.fr</a>	02 37 41 98 80
------	--	----------------

### ■ BIBLIOTHEQUE

	SAUSSAY (gratuit) Mercredi 14h à 15h30 Samedi 10h à 11h30	
--	---	--

### ■ CHORALES

BU	Les Sept Clés Mme FOISON	02 37 82 12 95
LA COUTURE-BOUSSEY	Do Mi Si La Couture	06 77 89 91 45
St ANDRE-DE-L'EURE	Double Croche et Contrepoint	02 32 60 26 15 06 81 04 94 67

### ■ CINEMA

ANET	6, rue Désiré Roussel Vendredi et samedi 21h Samedi et dimanche à 15h Programme sur Répondeur	02 37 41 48 00
------	--	----------------

### ■ COURS D'AQUARELLE, PEINTURE, DESSIN

ANET	Grain de soleil (mairie)	02 37 62 55 25
------	--------------------------	----------------

### ■ COUTURE

BU	Le chas de l'aiguille Mme BERNARD	06 08 24 27 61
	Jeux d'aiguille	06 46 72 76 96

### ■ CULTUREL

ANET	Amis d'Anet - Hier et aujourd'hui 6, rue Désiré Roussel	
------	--	--

### ■ DESSIN, PEINTURE, MODELAGE SCULPTURE, ART FLORAL

EZY	L'Ez-Arts - Mme DENEFF	06 81 63 01 28
-----	------------------------	----------------

## ■ GUITARE

ANET	Grain de soleil (mairie)	02 37 62 55 25
IVRY-LA-BATAILLE	Cool'Eure Mme KERVEILLANT	06 86 84 60 51

## ■ JEUX D'ECHEC

BÛ	M. LORAND	02 37 82 14 64
----	-----------	----------------

## ■ MOBILAND

EZY-BU-OUILINS	Cours Anglais Allemand	06 62 65 66 09 06 13 04 62 80
----------------	------------------------	----------------------------------

## ■ MUSIQUE

ANET	Grain de soleil	02 37 62 55 25
	Eveil musical - Mairie d'ANET	
	Société Musicale de BÛ	
	Enseignement musical et instrumental pour enfants et adultes	
	Harmonie de BÛ	
	musique orchestre pour enfants et adultes	
	Mme Auffret	02 37 82 11 30

	Les Sept Clés	
	Apprentissage de la musique pour enfants et adultes)	
	Mme Foison	02 37 82 12 95

COUDRES	Ecole de musique "La Chacoulienne" (mairie)	
	Eveil Musical (4 à 6 ans)	
	solfège, flûte à bec, piano, trompette d'harmonie, clarinette, flûte traversière, batterie, percussions, guitare, saxophone	02 32 37 34 79

LA COUTURE-BOUSSEY	M. LAMI	02 32 36 75 05
--------------------	---------	----------------

EZY-SUR-EURE	Musicalement vôtre	
	Mme BENARD	06 03 96 25 32

IVRY-LA-BATAILLE	Cool'Eure - Mme KERVEILLANT	06 86 84 60 51
------------------	-----------------------------	----------------

St ANDRE-DE-L'EURE	Cool'Eure Musique karine.deparrois@orange.fr	
--------------------	---	--

## ■ PARC DE JEUX COUVERT

OUILINS	Vallée Magic	02 37 41 91 82
---------	--------------	----------------

## ■ PEINTURE, CARTONNAGE, PATCHWORK

ANET	Art tout Cœur Mme BAUER	06 19 46 05 01
------	----------------------------	----------------

## ■ PHILATELIE

IVRY-LA-BATAILLE	M. LEFORTIER	02 32 36 40 82
------------------	--------------	----------------

## ■ PHOTOGRAPHIE

IVRY-LA-BATAILLE	Espace 8 <sup>ème</sup> Art M. LAVALLEY	06 07 42 02 63
------------------	--	----------------

## ■ PIANO

ANET	Grain de soleil (mairie)	02 37 62 55 25
IVRY-LA-BATAILLE	Mme LEGRAND	02 32 36 47 14 02 32 36 46 67

	Club des Arts, loisirs et sport	
	M. GARCIA	02 32 26 13 40

## ■ POTERIE, MODELAGE

BU	Chouett' Art Enfants, Adultes	06 73 41 25 69
----	----------------------------------	----------------

## ■ SALLE DE SPECTACLE

ANET	Dianetum - Réservation	02 37 43 00 70
------	------------------------	----------------

## ■ SCRAPBOOKING

EZY-SUR-EURE	Scrapotin Mme DAUDRE	02 37 64 60 83
--------------	-------------------------	----------------

## ■ THEATRE

EZY-SUR-EURE	At'mot'sphère	07 81 51 85 76
	ALE Association pour les Loisirs Educatifs	02 37 64 63 55
	Rouvr'et vous	
	Théâtre enfant	02 37 51 20 61

## ■ VIOLON

IVRY-LA-BATAILLE	Mme BODIN	06 01 99 81 09
------------------	-----------	----------------

*Au cas où les coordonnées auraient changé, nous vous conseillons de contacter la mairie de domiciliation de l'association*

# Le frelon asiatique



Nid de frelons au bord de l'Eure à Ezy-sur-Eure, vu de Saussay

## LE FRELON ASIATIQUE

### Comment le reconnaître



Segments abdominaux brun foncé avec un liséré jaune  
 Un seul segment jaune orangé  
 Thorax brun noir  
 Dessus de la tête noir  
 Face jaune orange  
 Fémurs et tibias brun  
 Tarses jaune

Source : quelestceanimal.com

- Taille d'une ouvrière : Entre 1,7 et 2,2 cm
- Taille d'une reine : Entre 2,2 et 3,2 cm
- Durée de vie d'une ouvrière : Environ un mois
- Durée de vie d'une colonie : Moins d'un an

### Ne pas confondre avec le frelon européen



Frelon Asiatique  
 Frelon européen

Source : lecourrier-leprogres.fr

- Le frelon asiatique est légèrement plus petit que le frelon européen.
- Il est plus sombre.



Capacité de vol stationnaire

Source : JP HAKAIRE savois.essone.fr

### Reconnaitre les nids

#### Nid primaire



Source : frelonasiatiqueespa33.eklablog.com

- Initiés par les fondatrices, ces nids apparaissent dès début avril.
- Ils sont de la taille d'un poing

#### Nid secondaire



Source : sudouest.fr

- Souvent à la cime des arbres (plus de 10 m dans 75% des cas).
- Peuvent contenir plus d'un millier d'individus.
- Taille pouvant aller jusqu'à 1 m de haut pour 80 cm de diamètre.
- Une petite ouverture sur le coté.

 **GDS**  
Centre

Plus d'information sur le sanitaire apicole sur le site internet de GDS Centre  
[www.gdscentre.fr](http://www.gdscentre.fr)

GDS Centre 4 rue Robert Mallet-Stevens 36018 CHATEAUROUX

## BigMat

Matériaux et conseils pour vivre mieux

### Ets GUILLOT SA

ZAC de Coutumel

27530 EZY SUR EURE

Tél : 02 37 64 67 30

Fax : 02 37 64 66 50

Email : [contact@guillotetcie.fr](mailto:contact@guillotetcie.fr)

**EXPOSITION  
EXTÉRIEURE**

**GROS ŒUVRE  
BOIS**

**ISOLATION**

**COUVERTURE**

**CARRELAGES**

**OUTILLAGE**

**ENVIRONNEMENT**



# Comment gérer le frelon asiatique

## Le piègeage

- En saison, dès juin – juillet, il est conseillé d'effectuer un piègeage **au rucher** afin de diminuer la pression des frelons sur les ruches.
- Il est conseillé de mettre **un piège pour deux ruches**.
- Mettre le piège à quelques mètres des colonies (pas trop près).
- Utiliser du jus de cire fondue ou un mélange bière brune + vin blanc + sirop de fruits rouges.
- Utiliser des pièges à guêpes ou des pièges fait maison (plusieurs plans disponibles sur internet, pensez à percer plusieurs trous de 5 mm à plusieurs hauteurs pour laisser sortir du piège d'autres espèces).

### Le piègeage de printemps

L'impact sur l'écosystème et sur son efficacité à lutter contre le frelon asiatique du piègeage de printemps n'est pas vérifié.

Néanmoins, il est possible de mettre des pièges aux alentours des ruchers entre **mi-mars et fin avril** (trop tôt cela empêche l'entomofaune de se reproduire, trop tard les reines fondatrices ne sortent plus donc le piègeage est inutile).

Aujourd'hui le piègeage a ses limites car il n'existe pas encore de piège 100% sélectif!

## La protection des ruches

En complément du piègeage, il est parfois nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires pour sauver nos colonies :

- Diminuer la hauteur de l'entrée de la ruche (pour éviter que les frelons ne rentrent dans les colonies faibles).
- Déplacer les ruches (si la pression est trop forte malgré le piègeage).
- Mettre le rucher dans une cabane grillagée, ou mettre une muselière devant les ruches pour diminuer le stress des abeilles.



Source : ouessantmapassion.blogspot.fr



Source : medoc-rapide-services.fr

## La destruction des nids de frelons

Actuellement, c'est la seule mesure efficace contre le frelon asiatique, malgré la difficulté pour observer les nids dans les feuillages.

- Cette opération **doit être effectuée par un professionnel certifié** car elle est dangereuse.
- Une destruction d'un nid mal faite peut engendrer la création de plusieurs autres nids dans le secteur!
- Elle **doit être faite au lever du jour ou durant la nuit** afin de toucher la grande majorité des frelons de la colonie et éviter la création de nouveaux nids.
- Le **nid doit être enlevé une fois traité**, pour éviter la dispersion de l'insecticide utilisé dans la nature.
- La destruction avant mi-octobre évitera la propagation de fondatrices fécondées.
- Une destruction après mi-novembre n'est utile que pour protéger un rucher ou la population (voie publique, école, parc,...).

**Si vous observez un nid de frelons asiatiques, signalez le à votre mairie et à GDS Centre (qbicego@gdscentre.fr)**

# La fabrication du cidre



*C'est dans le Cotentin que le XVI<sup>e</sup> siècle voit l'avènement de la pomologie.*

*Cette science nouvelle est portée par Guillaume Dursus et le sire de Gouberville.*

*Le premier, gentilhomme basque, venu s'établir près de Valognes, obtient à partir des variétés qu'il sélectionne des cidres d'une grande réputation.*

*Le sire de Gouberville, dans son domaine du Mesnil-au-Val près de Cherbourg, s'intéresse également à la sélection variétale, à la culture du verger et à la fermentation du cidre. Il sort son premier cru le 28 mars 1553, et en transformant les fruits variété par variété, distingue les fruits d'excellente qualité dont certains noms comme Marin Onfroy existent toujours.*

*Le troisième homme à avoir contribué à l'assise des cidres du Cotentin est Julien Le Paulmier, gentilhomme originaire des environs de Saint-Lô et médecin de Charles IX.*

La fabrication du cidre était une coutume pour plusieurs habitants de notre village, en effet dans notre région, le cidre fut longtemps la boisson courante, le vin étant réservé aux gens fortunés ou aux grandes occasions. Mais un "coup de gros cidre" était une offre faite souvent à ses invités. Le ramassage des pommes se faisait non sans difficultés car les dessous de pommiers étaient mal entretenus et les ronces abondantes, et du fait de la saison, les "onglées" n'étaient pas rares.

(En général, les pommes de première saison sont mûres avant le 10 octobre, celle de deuxième saison entre le 10 octobre et le 30 novembre et les pommes de troisième saison après le 1<sup>er</sup> décembre. On mélange en général les deux dernières catégories).

Les pommes étant rentrées chez leur propriétaire, ceux-ci avaient deux solutions :

Ou ils possédaient le matériel nécessaire pour faire leur cidre, ou ils avaient affaire aux "faiseux de cidre" qui, eux avaient leur propre matériel ambulante.

L'entrepreneur et son aide étaient nourris par leurs clients, et quelques fois cela semait la discorde.

En effet s'il y avait deux clients soit dans la matinée, soit dans l'après-midi, lequel des deux nourrissait ces braves à midi ou le soir ?

Pour faire cette potion magique, il fallait écraser les pommes afin d'en extraire plus facilement le jus, et pour que la suite du processus de fabrication se déroule parfaitement il était indispensable de ne brasser que des pommes bien mûres et d'éliminer les fruits pourris.

Généralement, ce travail s'effectuait avec un moulin ou "Mâcheux" mû à bras d'homme. Puis une ou plusieurs cuves étaient installées sur leur selle, pour y déposer les pommes broyées.

Certains avaient au contraire un broyeur actionné par un cheval dit "Trépigneuse" comprenant un plan incliné, espèce de palier sans fin sur lequel un cheval marchait sans pouvoir avancer.

Ce système faisait un bruit infernal.

Les pommes écrasées étaient ensuite versées dans un pressoir composé d'une "Maie" (sorte de table) et d'une cage qui s'ouvrait, les deux moitiés étant retenues par quatre "clefs".



(photo originale)

Au centre se trouvait une grosse vis qui pouvait être serrée avec une forte pièce de bois, ou, plus tard, avec un plateau à cliquets.

Sur le marc de pommes, se trouvait un fort plancher et deux blocs de vis de bois, de 10 cm environ d'équarrissage, appelés "blochots" en nombre variable pour atteindre la hauteur de la tête de vis.

Le pur jus ainsi tiré était mis à part, en plus ou moins grande quantité pour faire le "gros cidre" qui était mis en bouteilles.

Le marc de pommes, ainsi pressé, était mis à tremper (en une ou plusieurs "cagées" dans les cuves avec une certaine quantité d'eau qui se comptait par seaux et dont le nombre était indiqué sur la cuve par des traits à la craie par cinq.

Au bout d'une journée ou deux, les "faiseux de cidre" revenaient avec leur pressoir pour tirer le "petit cidre" et remplir les tonneaux.

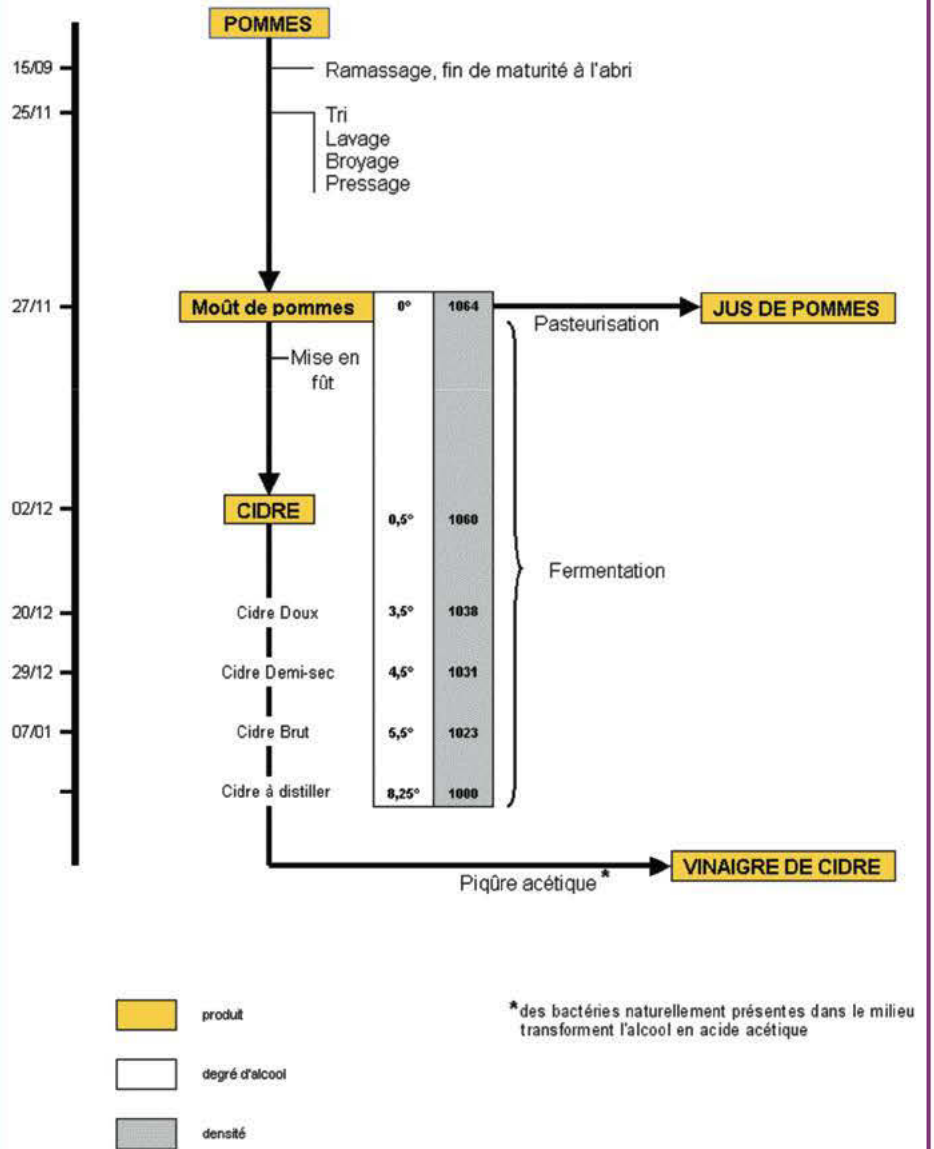
Toutes ces opérations se faisaient sous la pluie, souvent dans la boue (presque toujours la nuit à la lueur des "lampes tempête" ou à pétrole, et les ménagères étaient ravies de voir s'en aller tout ce petit monde.

Mais au printemps suivant, quel plaisir de déguster cette merveilleuse boisson plus ou moins chargée en alcool, car certains gros cidres pouvaient titrer les 10 degrés.

Après la presse, la pompe et les tuyaux, la façon de faire le cidre aujourd'hui a bien changée. Mais il reste les bons souvenirs.

Annick DEBRAY

## Cidre et jus de pommes



Pompe hydraulique "La Pilette" (photo originale)

# Artisanat d'Art

LES 1<sup>ER</sup> ET 2 FÉVRIER 2016 - ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAUSSAY

Comme les années précédentes, les visiteurs sont venus nombreux à la salle communale pour admirer de magnifiques œuvres d'art.

Nous essayons chaque année d'apporter un renouvellement à cette manifestation.

Beaucoup d'artistes étaient présents. Plusieurs sont des habitants de la commune.

Une grande diversité de créations originales et de belle qualité était offerte aux regards : bijoux, broderies, céramiques, dentelles aux fuseaux du Puy et Duchesse, dessins au crayon et pastel, encadrement d'art, ferronnerie, peintures, recyclage papier et tissus, sculptures ciselées dans des branches ou troncs d'arbre, scrapbooking, tableaux en papier découpé.

Parmi tous ces talents :

L'Atelier D'Yann avec ses bijoux d'argent ou de nacre, réalisations d'une précision étonnante.

Annie FALEZAN, meilleur ouvrier de France pour la dentelle "Duchesse" avec une création lui ayant demandé plus de 1000 heures de travail.

Xavier OCANA, graphiste portraitiste, avec ses portraits originaux.

Marie-Hélène QUENTIN avec ses sculptures et objets en bois et ses ouvrages faits de petits morceaux de tissus récupérés puis assemblés à la main.

La "Main de fer" de BU avec ses robots fabriqués en matériaux de récupération.

Saussayennes et Saussayens,

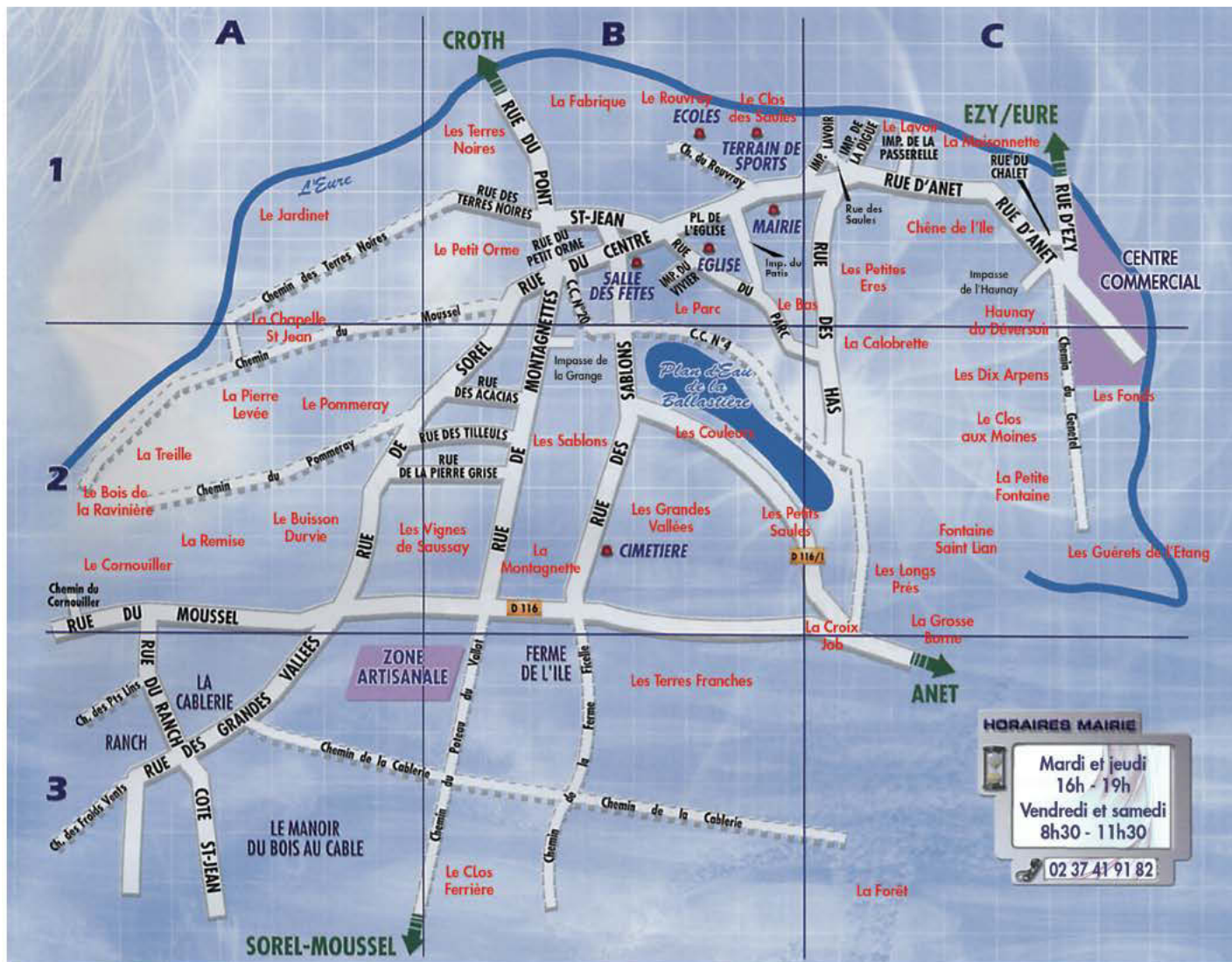
Si vous souhaitez exposer, n'hésitez pas à vous inscrire nombreux pour les **11 et 12 mars 2017**

*Annick DEBRAY  
Commissaire de l'exposition,  
conseillère municipale,  
présidente de la commission culture,  
loisirs et vie associative.  
Mairie de SAUSSAY 02 37 41 91 82*



**Agence Eure-et-Loir basée à Vernouillet  
Pour un service de proximité**

# PLAN DE SAUSSAY



ACACIAS rue des.....	B2	HAUNAY impasse de l'.....	C1	SAINT-JEAN côte.....	A3
ANET rue d'.....	C1-C2	LAVOIR impasse du.....	C1	SAULES rue des.....	C1
CABLERIE chemin de la.....	A3-B3-C3	MOUSSEL chemin du.....	A2-A1-B1	SOREL rue de.....	A2-B2-C2-C3
CENTRE rue du.....	B1	MOUSSEL rue du.....	A2	TERRES NOIRES chemin des.....	A2-A1-B1
CHALET rue du.....	C1	PASSERELLE impasse de la.....	C1	TERRES NOIRES rue des.....	B1
CORNOUILLER chemin du .....	A2	PATIS impasse du.....	B1	TILLEULS rue des.....	A2-B2
DIGUE impasse de la.....	C1	PARC rue du.....	B1-B2-C2		
EGLISE place de l'.....	B1	PETITS LINS chemin des.....	A3		
EZY rue d'.....	C1	PIERRE GRISE rue de la.....	A2-B2		
FERME FICELLE chemin de la.....	B2-B3	POMMERAY chemin du.....	A2		
FROIDS VENTS chemin des.....	A3	PONT-SAINT-JEAN rue du.....	B1		
GENETEL chemin du.....	C1-C2	POTEAU DU VALLOT chemin du.....	A3-B3-B2		
GRANGE impasse de la.....	B2	RANCH rue du.....	A2-B2		
GRANDES VALLÉES rue des.....	A2-A3	ROUVRAY chemin du.....	B1		
HAS rue des.....	C1-C2	SABLONS rue des.....	B1-B2		

## LIEUX PUBLICS

MAIRIE.....	B1
CIMETIÈRE.....	B2
ÉCOLE.....	B1
ÉGLISE.....	B1
SALLE COMMUNALE.....	B1
TERRAIN DE SPORTS.....	B1

**Pour plus d'informations, connectez-vous sur notre site :**  
[http://www.saussay.fr/le-plan-des-rues\\_fr.html](http://www.saussay.fr/le-plan-des-rues_fr.html)

## Naissances



02/01/2016 William PRUVOST  
17/02/2016 Tom BERTHOLLE  
11/05/2016 Lola RINGASSAMY  
19/09/2016 Eddy BAZOGE

## Mariages



30/04/2016 Olivier BRÉNÉOL et Anne BOYENVAL  
07/05/2016 Sébastien VASSE et Ingrid LAIR  
21/05/2016 Laurent BOSCHER et Karen GUILLOU  
21/05/2016 Grégory BISSON et Virginie RUELLO  
18/06/2016 Arnaud LECAMUS et Aurélie HABERBUSCH  
02/07/2016 Olivier HERMANGE et Marie PARATA  
27/08/2016 Thomas LEFRANÇOIS et Sandy DAGORNE  
17/09/2016 Stéphane QUELLIER et Aurélie BROCHU

## Décès



12/01/2016 Christophe DEHAENE  
27/02/2016 Gérard FORTIER  
17/03/2016 Suzanne BOURGOIN  
18/04/2016 Georges DETRIGNE  
21/08/2016 Sylvie GUÉGUIN épouse NESLADEK  
23/09/2016 Lucien VILLEY  
09/10/2016 Yvette FRAVAL épouse BOULLAND  
18/10/2016 Michel CLAIRET  
17/12/2016 James BIZIOT

**ELECTROMENAGER - TV - HI-FI - VIDEO**

**S.A.R.L. LEBRUN-MARIE**



*Electricité générale  
Chauffage électrique  
Eclairage public*



55, rue du Chanoine Boulogne - 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE  
Tél. **02 32 37 32 29** - Fax 02 32 37 23 18  
Email : lebrun.marie009@orange.fr

TRAVAUX DE TERRASSEMENT  
ASSAINISSEMENTS - VOIRIES  
TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
RÉSEAUX DIVERS  
DÉMOLITIONS



**02 37 64 32 04**

74, rue des Moulins - 28260 LA CHAUSSÉE-D'IVRY  
sarl.sclep@orange.fr

## PHARMACIENS

### ANET

Mme DALDOSS 02 37 41 90 10  
M. COLSON 02 37 41 46 10

### EZY-SUR-EURE

Mr LEPORTIER 02 37 62 23 90

### IVRY-LA-BATAILLE

Pharmacie de la gare 02 32 36 40 34

## MÉDECINS

### ANET

Dr MARIE 02 37 41 90 17  
Dr BORDET 02 37 41 90 17  
Dr FORET 02 37 41 90 17  
Dr ROUGERON 02 37 41 41 46  
Dr SCHUMANN 02 37 41 41 46

### EZY-SUR-EURE

Dr JOUVEAU DU BREUIL 02 37 64 60 66  
Dr DUPAYRAT 02 37 64 66 53

### IVRY-LA-BATAILLE

Dr BARBARAY 02 32 36 40 26  
Dr POISSON 02 32 36 40 26  
Dr PERTEL 02 32 36 40 26  
Dr LHASBELLAOUI 02 32 26 05 13  
Dr SAPIN 02 32 26 05 13

### GARENNES-SUR-EURE

Dr LAMBERT 02 32 36 52 72

## DENTISTES

### ANET

M. CERINO 02 37 41 44 73  
C. MARKOVIC 02 37 41 40 31

### EZY-SUR-EURE

M. LUCE 02 37 64 74 94

### IVRY-LA-BATAILLE

M. MARTIN 02 32 36 41 53  
Mr BEAUJOUR 02 32 36 42 11

## INFIRMIERES

### ANET

Mme DEVOS 02 37 41 97 36  
Mme LAFLAQUIERE 02 37 48 45 53  
Mme CASAL 02 37 48 45 53  
Mme DE ALMEIDA 02 37 64 53 09

### EZY-SUR-EURE

Cabinet infirmier 02 37 64 72 82

### CROTH

Mme VAUTIER 02 37 41 76 83

## LABORATOIRE D'ANALYSES

### EZY-SUR-EURE

Bio Eure Seine 02 37 64 60 51

## MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTE

### ANET

M. ARLOT 02 37 41 41 41  
Mme CHARDIN 02 37 62 18 87  
M. CHOLLET 02 37 62 18 87  
M. COUILLEC 06 80 53 27 14

### EZY-SUR-EURE

M. TRISTANT 02 37 62 27 60

### IVRY-LA-BATAILLE

M. POICHOTTE 02 32 34 70 11

## OSTEOPATHES

### ANET

Mme LOZAI 06 58 22 86 20  
M. THOMAS 06 58 22 86 20

### EZY-SUR-EURE

Mme CHAUVEAU 06 58 22 46 29  
Mme HOUDAYER 06 95 05 16 18

## ORTHOPHONISTES

### ANET

Mme LE NESTOUR 02 37 41 47 80

### IVRY-LA-BATAILLE

Mme DUROS 02 32 36 56 41  
Mme LEPRAT 02 32 07 05 47

## PEDICURES PODOLOGUES

### ANET

Mme MOUË 02 32 36 78 20

### EZY-SUR-EURE

Melle FORTEAU 02 37 64 65 24

### IVRY-LA-BATAILLE

Mme BOURDONNAY-RIBAULT 02 32 36 69 90

## PSYCHOLOGUES

### EZY-SUR-EURE

Mme PARQUET 02 37 64 61 45

### IVRY-LA-BATAILLE

Mme RIVIER 06 29 87 36 87

## VÉTÉRINAIRE

### ANET

Clinique du Cerf 02 37 62 55 55

**En dehors des heures ouvrables,  
en cas d'urgence, s'adresser au Samu : 15**

## MAIRIE

**Courriel :** [communedesaussay@wanadoo.fr](mailto:communedesaussay@wanadoo.fr)

**Site Internet :** [www.saussay.fr](http://www.saussay.fr)

**Tél :** 02 37 41 91 82 - **Fax :** 02 37 41 61 14

### Ouverture de la Mairie :

Mardi et Jeudi de 16h à 19h

Vendredi et Samedi de 8h30 à 11h30

**Maire :** M. Patrick GOURDES  
Le vendredi de 10h30 à 11h30 (sur R.V.)

**1<sup>er</sup> Adjoint :** M. Jean-Jacques JOURDAINNE  
Le jeudi de 18h à 19h (sur R.V.)

**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Mme Martine LE BRIS  
Le samedi de 10h30 à 11h30 (sur R.V.)

**3<sup>ème</sup> Adjoint :** Mme Yvonne LE BRAS  
Le mardi de 18h à 19h (sur R.V.)

## PERSONNEL COMMUNAL

**Secrétariat de Mairie :** Mme MARCOU  
Mlle CAHARD

**Agents d'entretien :** M. DETOUR  
M. LE BIHAN  
M. BONNEFOY (en contrat)

**Ecoles maternelles et cantine :**  
Mme COLASSE  
Melle MARGEOT

**Cantine :** Mme PERCHERON  
Mme PIVIN  
Mme TAQUET  
Mme TEXEIRA

## ÉCOLES

### Regroupement pédagogique SOREL-SAUSSAY

Président : M. Norbert MAITRE, Maire de SOREL

#### Cantine scolaire :

Mairie de Saussay : 02 37 41 91 82

Pendant les horaires de cantine : 02 37 41 99 26

#### Ecoles de SAUSSAY :

Directrice : Mme FRANÇOIS : 02 37 41 44 01

Classes maternelles : 02 37 41 44 01

Classes primaires : 02 37 41 93 50

**Garderie :** 02 37 62 21 68

## AGGLO DU PAYS DE DREUX

4, rue de Chateaudun - 28109 DREUX - Tél. 02 37 64 82 00

ACCUEIL DE PROXIMITÉ

7, rue de la Vesgre - 28260 ANET - Tél. 02 37 62 22 48

## OFFICE DE TOURISME

Accueil et siège : 9 cour de l'Hôtel-Dieux - 28100 Dreux

Tél. : 02 37 46 01 73. Site : [www.ot-dreux.fr](http://www.ot-dreux.fr)

Bureau Anet : 8 rue Delacroix. Tél. : 02 37 41 49 09

## CPAM

7 rue des Capucins - 28100 DREUX - Tél. : 08 20 90 41 01

Tout courrier doit être adressé au

11 rue du Dr André Haye - 28034 CHARTRES Cedex

## TRÉSOR PUBLIC

1 bis, rue des Granges - 28109 DREUX

Tél. : 02 37 42 03 16

## LA POSTE

45, rue de Diane de Poitiers - 28260 ANET - Tél. : 3631

## SERVICE DES EAUX

Mairie de SAUSSAY

## C.A.F.

10, rue Charles Victor Garola - B.P. 29

28025 CHARTRES Cedex - Tél. : 08 10 25 28 10

Antenne CAF : 7 rue Henri Dunant à DREUX

## PERMANENCES

- Assistante sociale : Tél. : 02 37 65 82 64

Assistante sociale + 60 ans - Espace infos senior  
Tél. : 02 37 23 60 28

- PMI Anet (jeudi 9h à 11h sans R.V.)

1 place Texier Gallas (ancienne maison de retraite)  
28260 Anet - Tél. : 02 37 62 20 62

- Consultations infantiles sur R.V. Tél. : 02 37 65 82 66

- CRAM (retraite) 7 rue Henri Dunant - 28100 Dreux

- CICAS (retraite complémentaire) Tél. : 08 20 20 07 01

## PRESBYTÈRE

Rue Diane de Poitiers - 28260 Anet Tél. : 02 37 41 90 56

## GENDARMERIE

35 rue Hubert Baraine - 28260 ANET

Tél. : le 17 ou 02 37 62 59 90

## SERVICE INCENDIE ET SECOURS

Tél. : le 18 ou 112

ou 02 37 41 94 16 - Lieutenant : Laurent Copleutre

## SAMU 15

*Nous remercions tous les annonceurs qui ont permis le financement de ce bulletin municipal*